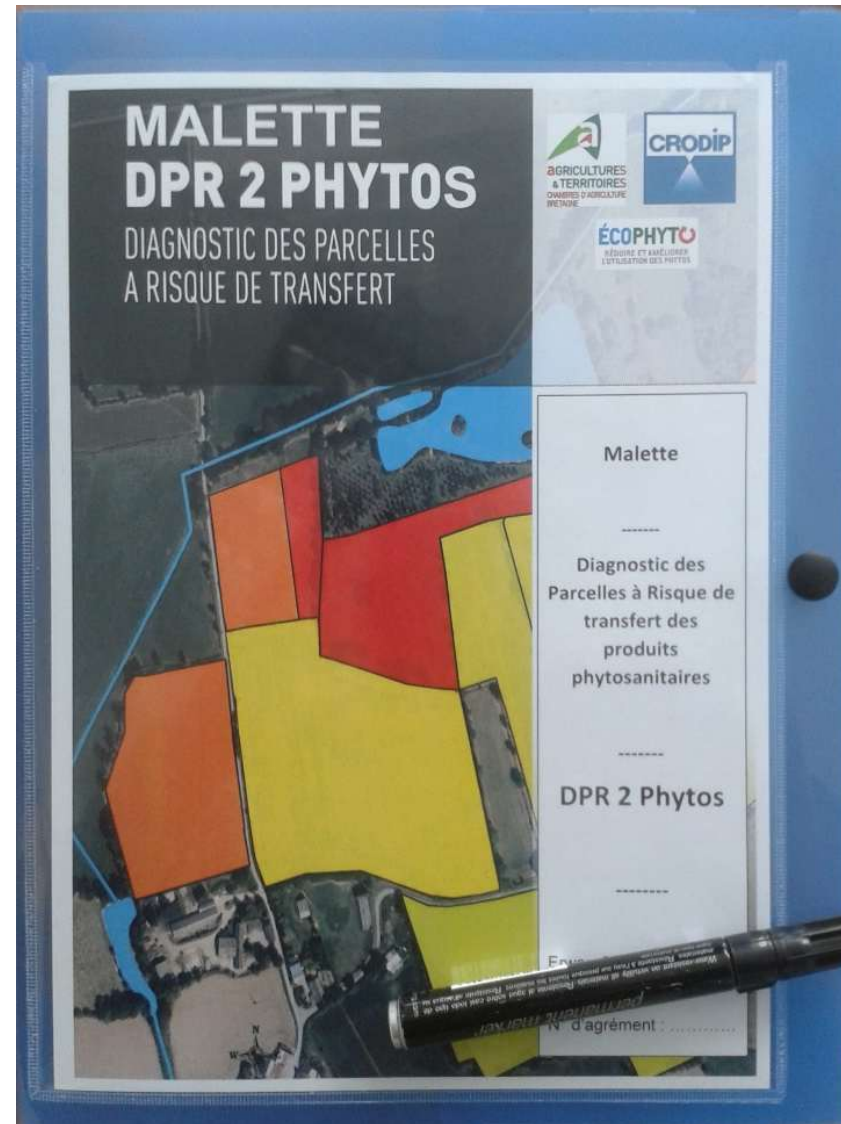


Diagnostic des parcelles à risque de transfert

DPR2 multi-polluants

La démarche qualité
Coordination régionale : CRODIP

Formation PRIMO



1. Rappel - Historique

Pollutions diffuses

- En 1998, la méthode de diagnostic des parcelles à risque est élaborée par les Chambres d'agriculture de Bretagne dans le cadre de la Commission Transferts de la CORPEP Bretagne. Elle se met en place dans les différents BV dont les porteurs assurent la dynamique territoriale.
- Elle se caractérise par :
 - Un diagnostic terrain adapté au contexte Breton
 - Des classements de molécules en fonction des risques de transfert et des cultures
 - Des propositions d'aménagements de parcelles pour limiter les transferts
 - Des méthodes de désherbage alternatives
 - Une formation obligatoire des techniciens « diagnostiqueurs »

1. Rappel - Historique

- En 15 ans : **+ de 800 techniciens seront formés**. La méthode se mettra en œuvre dans les différents BV en lien avec les démarches BEP 2 et avec la Charte des Prescripteurs de Bretagne entre 2001 et 2007. La méthodologie a ensuite été reprise et **amendée dans le cadre du diagnostic Territ'Eau**.

Pollutions ponctuelles

- En 2005, le CRODIP est sollicité pour travailler sur le dossier phytosanitaire des « pollutions ponctuelles ». Il met en place le Diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation sous démarche qualité : formation de techniciens, agrément et accompagnement des diagnostics. La méthodologie est particulièrement bien accueillie par l'administration bretonne et les financeurs.

L'outil de diagnostic utilisé : Aquasite développé par Arvalis-Institut du Végétal (depuis: PHYTOSITE®)

- Bilan : 2500 diagnostics et 900 sites phytosanitaires sécurisés seront réalisés et financés en 8 ans !

Bilan DPR1

1. Rappel - Historique

Les + :

- **Plus de 800 techniciens formés**
- **Implication des prescripteurs (charte des prescripteurs de Bretagne)**
- **Reconnaissance par l'administration (MAE, directive nitrates...)**
- **Efficacité sur les résultats qualité d'eau**
- **Fiches techniques: classement de produits**
- **Méthode simple**

Les - :

- **pas de suivi des réseaux de techniciens formés** (aucune réactualisation, pas de supervisions des réalisations...)
- **pas de suivi des plans d'actions** : pas d'indicateurs (changements de pratiques, aménagements engendrés, nombre de DPR1 réalisés...)
- **utilisations « abusives » de l'outil**: en dehors de son périmètre d'utilisation (érosion, phosphore); réalisation au bureau
- **très peu d'améliorations/ de mises à jour** de la méthode depuis 2002 (hors classement de produits)

2. DPR2 Phytos

Objectifs

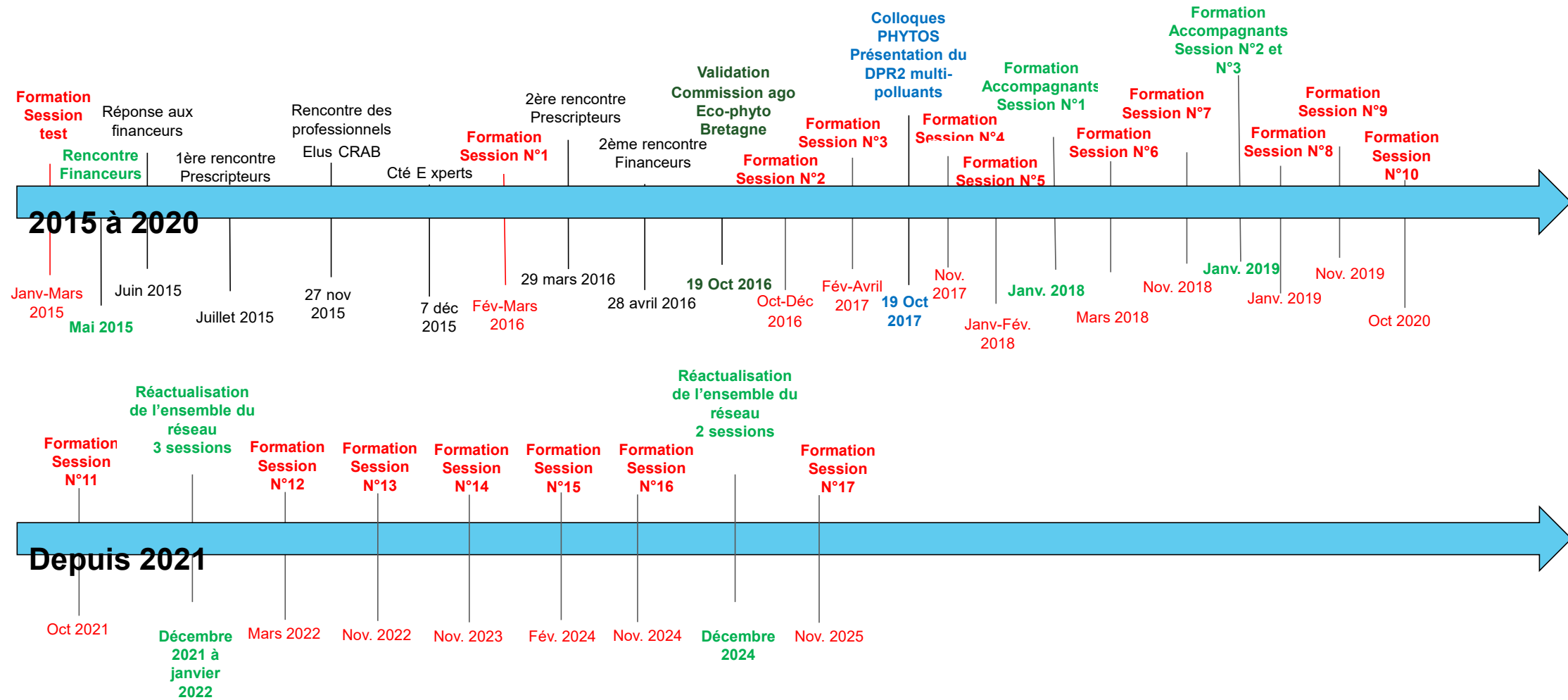
- 1. Proposer une organisation régionale afin d'assurer de l'efficacité, de la rigueur, de la lisibilité entre les acteurs**
- 2. Améliorer d'un point de vue technique la démarche DPR1**
- 3. Assurer un volet qualité à la démarche**
- 4. Valoriser les données**
- 5. Créer une dynamique commune dans les territoires**

3. Premières démarches

Etapes

- **Printemps 2014** : Sollicitation de l'AELB / proposer une démarche DPR2 similaire au travail effectué sur les pollutions ponctuelles (réflexion dans le cadre de la phase pilote 2017-2017 : fermes DEPHY)
- **Automne 2014** : Sollicitation du « Groupe utilisateurs » (CDA, BV, SAGE, DRAAF) / démarche qualité/formation
- **18 11 2014** : Intervention auprès du « Gpe utilisateurs » / démarche qualité
- **Mars 2015** : Mise en place de la formation test DPR2 Phytos
- **27, 28 janv. et 30 mars 2015** : Formation test devant le « Groupe utilisateurs » élargi
- **12 mai 2015** : Présentation de la démarche qualité aux financeurs
- **1,2 fév. et 7 mars 2016** : 1^{ère} session DPR2 Phytos
- **10,11 oct. et 6 déc. 2016** : 2^{ème} session de formation
- **Fin 2016** : premières supervisions des DPR2 réalisés

4. Actions réalisées



5. Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

- **Objectifs principaux**

- Un outil de **diagnostic commun et identique**
- Un **réseau régional de compétences** : des technicien(ne)s compétent(e)s et reconnu(e)s
- Un **lien fort avec les accompagnements financiers**

- **Une méthodologie qualité qui a fait ses preuves**

- Reconnaissance des financeurs et des différents partenaires depuis 1998
- Soutien de l'administration (DRAAF / SRAL) / réseaux de compétence
 - Souhait réitéré / dossier DPR2

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **La procédure**
 - **Communication sur la démarche**
 - **Formation**
 - **Habilitation des stagiaires : agents agréés**
 - **Promotion du réseau de compétence**
 - **Supervision des réalisations**

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **La procédure**
 - Communication sur la démarche
 - **Formation**
 - Habilitation des stagiaires : agents agréés
 - Promotion du réseau de compétence
 - Supervision des réalisations

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Formation initiale pour habilitation « agent agréé »**

- **3 jours**

- **J1 et J2 consécutifs**

- 4 intervenants
- J1 en salle
- J2 terrain

- **J3 (+1 mois minimum)**

- Les stagiaires se présentent avec un diagnostic réalisé
- Terrain et salle
- Evaluation (QCM) en fin de journée



Formation - DPR2 Phytos
Diagnostic des parcelles à risque de transfert des produits phytosanitaires

Objectif : Etre capable de classer des parcelles à risques



PROGRAMME

1ère journée

9h00 x Accueil - Café - Tour de table

9h15 x Les mécanismes de transfert des produits phytosanitaires et autres polluants dans les eaux : L'aménagement de l'espace rural : Sylvie GUIET

10h00 x Les pratiques agricoles impactant les transferts de produits phytosanitaires : Djilali HEDDADJ

12h15 x Repas

13h30 x Nouvelle méthode de diagnostic des parcelles à risque de transfert des produits phytosanitaires : Sylvie GUIET

15h15 x Outils de saisie des données et de rendu agriculteur (cartographie,...) : Sylvie GUIET

16h45 x Dossier régional - Démarche qualité-procédure d'habilitation des techniciens : Richard GUILLOUET

17h15 x Fin de la journée

2ème journée

9h00 x Accueil - Café

9h15 x Application de la méthode sur le terrain en collectif : Michel FALCHIER

12h00 x Repas

13h15 x Application de la méthode sur le terrain par petit groupe et mise en commun : Michel FALCHIER / Sylvie GUIET

16h00 x Adapter les stratégies de désherbage : Michel FALCHIER

17h00 x Débriefing et évaluation des deux premiers jours de formation : Sylvie GUIET

17h15 x Fin de la journée

3ème journée

9h00 : x Accueil - Café

9h15 : x Actualités sur le dossier DPR2 Phytos : Richard GUILLOUET

9h30 : x Retour qualitatif suite aux réalisations des DPR2 par les techniciens - Sylvie GUIET / Michel FALCHIER

10h30 : x Etude de cas concrets - reprise des DPR 2 Phytos réalisés - échanges - Sylvie GUIET / Michel FALCHIER

12h30 x Repas

13h45 : x Validation des connaissances par un retour sur le terrain en collectif : Michel FALCHIER

16h30 x Rappel des étapes de la démarche qualité et validation des habilitations des agents formés : Richard GUILLOUET

17h00 x Débriefing et évaluation de la formation : Sylvie GUIET - Richard GUILLOUET

17h15 x Fin de la journée

Attention : Le timing proposé peut-être légèrement modifié en fonction des intervenants

DEROULEMENT

Lieu : Rennes et Montauban de Bretagne (Dpt 35)
Durée : 3 jours (soit 21 h) - Prix : 870 .00 € net de taxes (déjeuner inclus) / stagiaire / 3 jours
Inscription : CRODIP : 02 23 48 27 93
Moyens pédagogiques : Supports de formation (Livret de formation, fiches techniques et documents électroniques)
Validation : Attestation de formation et habilitation pour la réalisation des DPR 2 Phytos

INTERVENANTS

Michel FALCHIER, Chargé d'étude - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Sylvie GUIET, Chargée d'étude diagnostics agro-environnement - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Djilali HEDDADJ, Ingénieur Pôle Agro - Production Végétale - Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Richard GUILLOUET, Responsable de la formation - Démarche qualité dossier DPR2 Phytos - CRODIP

CRODIP - Maison de l'Agriculture - Technopôle Atalanis - Champeaux - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex
Tél : 02 23 48 27 93 - Fax : 02 23 48 27 48 - E-mail : info@crodip.fr

www.crodip.fr

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Formation initiale**
 - en salle et sur le terrain





Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Formation initiale**
 - Remise documents (suite J2)
 - Mail adressé à chaque agent

Elodie Roger <elodie.roger@crodiv.fr>

29 mars 2018 11:42 ☆

À cci : moi ▾

Bonjour,

Comme convenu lors de la formation "DPR2 Phytos", nous vous adressons :

- les différents diaporamas présentés (nommés de 1 à 4)
- les documents et supports utiles à la réalisation d'un diagnostic

Nous vous rappelons que le J3 aura lieu le 12 avril prochain (nous vous adresserons prochainement une convocation, avec lieu et horaires).

Rappel : Comme convenu vous devez pour cette J3 avoir réalisé un DPR 2 phytos

Merci de préparer pour cette journée un rapport à l'identique du document "Compte rendu DPR 2 Phytos".

L'ensemble des documents à télécharger [ICI](#)

Précision : la page Internet sur laquelle vous êtes redirigé est une page cachée du site du CRODIP (les prochains outils, documents seront également téléchargeables sur cette page, en attendant peut être un jour un site spécifique DPR 2 Breton !!!)

à très bientôt

Cordialement.

- Lien internet

ensemble pour la qualité de l'eau

Partenaires | Accès presse | Contact

Formation

CRODIP

ACCUEIL | LE CRODIP | CONTRÔLE PULVÉ EN FRANCE | **CERTIPHYTO - AUTRES FORMATIONS** | AGRÈMENT - CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE | ACTIONS PHYTO EN BRETAGNE

INFOS CRODIP

CERTIPHYTO - AUTRES FORMATIONS

> Certiphyto - autres formations

CERTIPHYTO - AUTRES FORMATIONS

Présentation

CERTIPHYTO

- Réglementation CERTIPHYTO
- Contact Certiphyto et Agrément entreprise
- Votre CERTIPHYTO avec le CRODIP

Formation au contrôle pulvérisateur

Formation au diagnostic phytosanitaire

Formation aux bonnes pratiques de pulvérisation

Formation accompagnement à la certification

1 - Intervention CRAB - Sylvie GUIET - Voies de transfert

2 - Intervention CRAB - Patrice COTINET - Pratiques agricoles et transferts

3 - Intervention CRAB - Sylvie GUIET et Michel FALCHIER - Nouvelle méthode DPR 2 phytos

4 - Intervention CRODIP - Richard GUILLOUET - Démarche qualité

Classement des molécules et produits

Fiches terrain

Guide méthodologique

Compte rendu DPR 2 Phytos

Fiche saisie données terrain

Questionnaire pratiques agricoles

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Bilan - Formation initiale (2 jours consécutifs + 1 jour décalé)**

- A ce jour 17 sessions

- 27 et 28 janvier 2015
- 1^{er} et 2 février 2016
- 10 et 11 octobre 2016
- 27 et 28 février 2017
- 16 et 17 novembre 2017
- 5 et 6 février 2018
- 29 et 30 mars 2018
- 28 et 29 janvier 2019
- 18 et 19 novembre 2019
- 15 et 16 octobre 2020
- 14 et 15 octobre 2021
- 17 et 18 mars 2022
- 17 et 18 novembre 2022
- 16 et 17 novembre 2023
- 22 et 23 février 2024
- 21 et 22 novembre 2024
- 20 et 21 novembre 2025

175 agents formés

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Formation « accompagnant »**

- **1 jour**

- 1 intervenant
 - Salle + Terrain

- **Objectif**

- Mise à jour des connaissances sur les transferts « multi-polluants »
 - Compréhension de la méthode
 - Accompagnement et promotion de la démarche

- **Bilan** : 4 sessions



Près de 40 agents formés

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **La procédure**
 - Communication sur la démarche
 - Formation
 - **Habilitation des stagiaires : agents agréés**
 - Promotion du réseau de compétence
 - Supervision des réalisations

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Habilitation des stagiaires formés**
 - **2 niveaux : habilitation initiale et réactualisation**
 - 1^{er} niveau : Habilitation initiale
 - Validation du QCM
 - Supervision technique positive du 1^{er} DPR2



Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Habilitation des stagiaires formés**
- **2 niveaux : habilitation initiale et réactualisation**
 - 1^{er} niveau : Habilitation initiale
 - **Signature convention avec employeur**



CONVENTION

Entre,

Le CRODIP, association soumise à la Loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social se situe à la Maison de l'Agriculture, ZAC Atalante-Champeaux, 35042 RENNES Cedex, représenté par Monsieur Jean-René MENIER, son Président, (ci-après « CRODIP ») ;

Et

L'organisme partenaire (nom) : _____

Adresse du siège social : _____

Représenté par (nom du signataire et fonction) : _____

Ci-après « L'organisme partenaire »

Cocher le (les) case(s)
corespondant(s) par
cette convention

Il a été convenu des obligations suivantes s'appliquant aux modalités du :

- Diagnostic phytosanitaire du siège d'exploitation - ☐
- **Aqualia** (1) ☐
- et/ou
- Diagnostic des Parcelles à Risque de transfert - DPR2 (2) ☐

Le CRODIP a pour fonction de coordonner le réseau régional d'agents agréés, le système d'agrément et le respect des procédures des diagnostics réalisés par des agents qualifiés, salariés d'organismes œuvrant dans le domaine agricole. Il est garant auprès de l'administration, des financeurs et de l'ensemble des acteurs concernés par ces dispositifs, du respect des réalisations et procédures.

(1) : outil développé et appartenant à l'Institut National de la Santé et de la Sécurité du Travail (INRS)
(2) : outil développé et appartenant à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, coordonnateur technique du projet et partenaire technique du CRODIP

1 – Qualification

L'organisme partenaire affecte aux diagnostics un ou plusieurs salariés, dénommé(s) agent(s) agréé(s), spécialement qualifié(s) pour accomplir ces diagnostics en Bretagne.

L'agent agréé doit être titulaire d'un numéro d'agrément délivré par le CRODIP et figurer sur la liste des agents agréés actualisée et disponible sur le site du CRODIP.

Il est tenu de suivre la formation initiale, adaptée au type de diagnostic réalisé, puis une journée de formation « Actualisation des connaissances », adaptée au type de diagnostic réalisé, indispensable au maintien de son agrément, prévue au maximum chaque année (une journée).

CONVENTION Diagnostic
Version 2017/2018

aux de ces obligations par son ou ses

tés de diagnostic indiquées sur le cahier

nts annexés à cette convention. L'agent

la fiche d'engagement pourra se voir

convention.

de ces obligations et devra répondre à

ns liées

par les

J. siège

propos

ra être

, pour les obligations le concernant, le

DIP dernière version, correspondant au

est annexé à cette convention dont il est

marque et à mettre en œuvre tous les

es par les agents agréés.

sa à

taile ou

saire ne

tion de

le force

de plein

n et ceux utilisés pour la restitution avec

it papier ou électronique.

encodé par le CRODIP ou à venir (grilles

in cas d'autres outils parallèles)

es relevés « terrain » (spécifie dans les

rément

introduit

ous sa

mette éventuellement la vérification des

sié du

le cas

s, liés à la supervision des réalisations,

les les informations liées à la réalisation

CONVENTION Diagnostic
Version 2017/2018

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

<https://www.crodip.fr/dpr2-multi-polluants.php>

- **Habilitation des stagiaires formés**
 - **2 niveaux : habilitation initiale et réactualisation**
 - 1^{er} niveau : Habilitation initiale
 - **Signature convention avec employeur**

Extrait site
www.crodip.fr

Les organismes conventionnés

Ci-dessous les organismes conventionnés employant des agents agréés ou en cours d'agrément.
Attention ce listing n'est pas définitif d'autres organismes sont en cours de conventionnement.

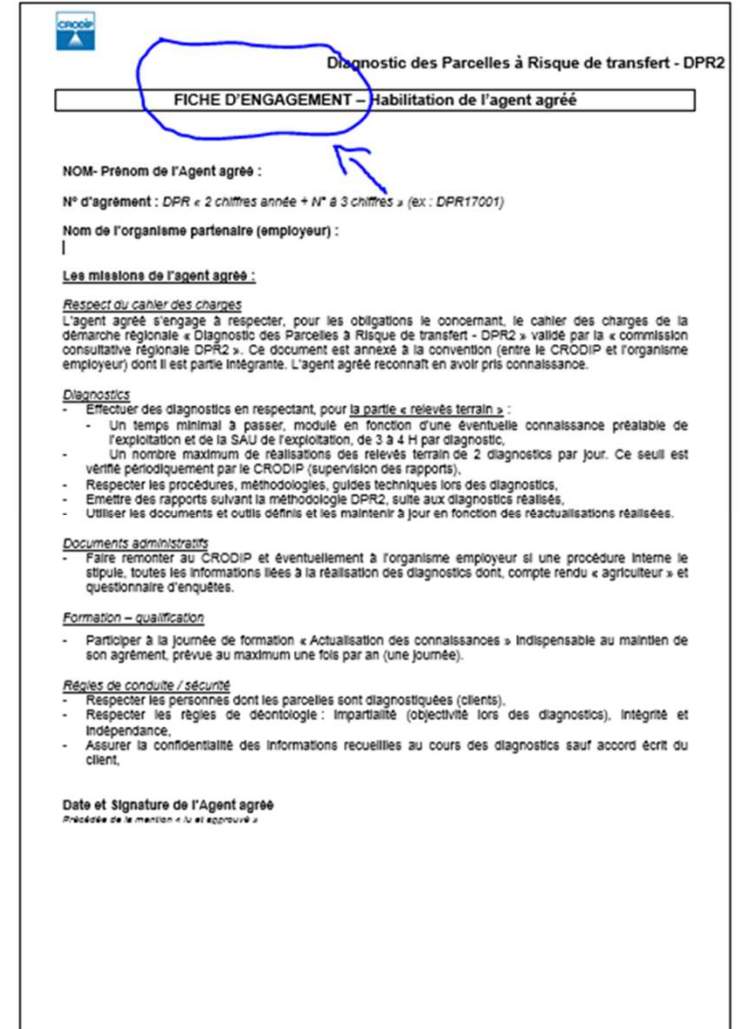
Diagnostics DPR2 34 organismes conventionnés	
AGRAL	
AGROBIO 35	
Capinov SAS	
CECAB	
CER France Brocélande	
CETA 35	
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	
Cœur Emeraude	
Coopérative du Gouessant	
Cooperi	
EILYPS	
Etablissement Public de gestion et d'aménagement de la Baie de Douarnenez	
Guingamp Paimpol Armor-Argoat Agglomération - GP3A	
Lannion Trégor Communauté	
Lorient Agglomération	
Morlaix Communauté Syndicat Mixte du Trégor	
PETREPTB Baie de St Brieuc	
Saint Brieuc Armor Agglomération	
Syndicat de Bassin de l'Elorn	
Syndicat des Rivières de la Vilaine Amont	
Syndicat du Bassin Versant de la Seiche	
Syndicat du Bassin Versant de l'Isac	
Syndicat Intercommunal du Bassin du Chevre	
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine amont - SIBVVA	
Syndicat Mixte de Bassin Versant du Tréveio	
Syndicat Mixte de l'Iron	
Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon	
Syndicat Mixte du Bassin du Semnon	
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon	
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	
Syndicat Mixte du Haut Léon (SMHL)	
Syndicat Mixte du SAGE Ouest Cornouaille	
Ter Qualitechs	
TERRENA	
Attention : seuls les agents agréés employés par l'un des organismes habilités ci-dessus peuvent proposer des diagnostics DPR2 financés et reconnus par l'administration bretonne.	

Comme convenu avec l'administration et les financeurs bretons soutenant le dispositif régional de diagnostic des parcelles à risque de transfert, les agents seront habilités officiellement lorsqu'ils auront répondu positivement à une procédure qualité avec entre autre la supervision des premiers DPR2 réalisés, la signature d'une convention entre le CRODIP et leur entreprise ainsi qu'une fiche d'engagement.

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Habilitation des stagiaires formés**
 - **2 niveaux : habilitation initiale et réactualisation**
 - 1^{er} niveau : Habilitation initiale
 - Signature convention avec employeur
 - **Signature « fiche d'engagement » par l'agent agréé** (suite supervision du 1^{er} DPR2)
 - Remise par le CRODIP d'un N° d'agrément : DPR2----
 - Certificat d'habilitation **annuel**



Diagnostic des Parcelles à Risque de transfert - DPR2

FICHE D'ENGAGEMENT – Habilitation de l'agent agréé

NOM- Prénom de l'Agent agréé :

N° d'agrément : DPR « 2 chiffres année + N° à 3 chiffres » (ex : DPR17001)

Nom de l'organisme partenaire (employeur) :

Les missions de l'agent agréé :

Respect du cahier des charges
L'agent agréé s'engage à respecter, pour les obligations le concernant, le cahier des charges de la démarche régionale « Diagnostic des Parcelles à Risque de transfert - DPR2 » validé par la « commission consultative régionale DPR2 ». Ce document est annexé à la convention (entre le CRODIP et l'organisme employeur) dont il est partie intégrante. L'agent agréé reconnaît en avoir pris connaissance.

Diagnostic

- Effectuer des diagnostics en respectant, pour la partie « relevés terrain » :
 - Un temps minimal à passer, modulé en fonction d'une éventuelle connaissance préalable de l'exploitation et de la SAU de l'exploitation, de 3 à 4 h par diagnostic,
 - Un nombre maximum de réalisations des relevés terrain de 2 diagnostics par jour. Ce seuil est vérifié périodiquement par le CRODIP (supervision des rapports),
 - Respecter les procédures, méthodologies, guides techniques lors des diagnostics,
 - Emettre des rapports suivant la méthodologie DPR2, suite aux diagnostics réalisés,
 - Utiliser les documents et outils définis et les maintenir à jour en fonction des réactualisations réalisées.

Documents administratifs

- Faire remonter au CRODIP et éventuellement à l'organisme employeur si une procédure interne le stipule, toutes les informations liées à la réalisation des diagnostics dont, compte rendu « agriculteur » et questionnaire d'enquêtes.

Formation – qualification

- Participer à la journée de formation « Actualisation des connaissances » Indispensable au maintien de son agrément, prévue au maximum une fois par an (une journée).

Règles de conduite / sécurité

- Respecter les personnes dont les parcelles sont diagnostiquées (clients),
- Respecter les règles de déontologie : Impartialité (objectivité lors des diagnostics), intégrité et indépendance,
- Assurer la confidentialité des informations recueillies au cours des diagnostics sauf accord écrit du client,

Date et Signature de l'Agent agréé
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Habilitation des stagiaires formés**
 - **2 niveaux : habilitation initiale et réactualisation**
 - 2^{ème} niveau : Maintien de l'habilitation
 - **Participation à la formation d'actualisation des connaissances**
 - **Respect des procédures, et contenus :**
 - Supervisions de suivi positives.....



DPR2
Multi-polluants
Renouvellement

Durée
0,5 jour (3,5 heures)

Public
Agents agréés au DPR2 multi-polluants

Prérequis
Avoir réalisé la formation initiale DPR2
Avoir été habilité

Intervenants
Lise PONCHANT
Patrice COTINET
Emmanuel MAILLET

Tarif
Pas de facturation.
Formation prise en charge exceptionnellement par le CRODIP

Contact
CRODIP
Elodie ROGER
Tél : 02 23 48 27 93

FORMATION

Actualisation des connaissances
Diagnostic des parcelles à risque de transferts

Objectifs de la formation

- Maintenir l'habilitation pour le classement des parcelles à risque

Dates et lieu de la formation
Date : 5 ou 12 décembre 2024
Lieu : Station expérimentale de Kerguelennec à Bignan (Dpt 56)

Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports de formation (présentation papier du diaporama, fiches techniques)
- Ordinateur portable avec vidéo projection
- Mise en application de la méthode sur le terrain

Programme de la formation

Matin en salle à Rennes

9h00 - 9h15	Accueil – Tour de table
9h15 - 9h30	Actualités DPR2 multi-polluants - Mise à jour de l'outil et des supports de formation en ligne - Mise à jour du compte-rendu dans l'outil web et trame - Nouvelle attestation d'habilitation des agents pour 2025
9h30 - 11h00	Mise à niveau pendant un travail terrain, classement de parcelles en 3 sous-groupes animés par un formateur afin de revenir sur les éléments fondamentaux de la méthode
11h - 12h15	Restitution travail terrain par groupe avec échanges sur les préconisations (aménagement et pratiques)
12h15 - 12h30	Bilan et évaluation de la matinée

Attention : Le timing proposé peut-être légèrement modifié en fonction des intervenants

Matériel à apporter

- Malette DPR2
- Clinomètre
- Support d'écriture sur terrain
- Vêtements de pluie, bottes

Documents remis
Diaporamas

Suivi et évaluation

- Attestation de formation remise en fin de formation
- Maintien de l'habilitation pour la réalisation des DPR2 multi-polluants



CRODIP Maison de l'Agriculture
Technopôle - Atalante Champeaux
CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

📞 02 23 48 27 93 ✉ info@crodiv.fr 🌐 www.crodiv.fr

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Formation d'actualisation des connaissances**

- 0,5 à 1 jour

- **Bilan : 11 sessions**

- 22 février 2018 (session test)
- 22 mars 2018
- 8 novembre 2018
- 18 décembre 2018
- 14 novembre 2019
- 21 novembre 2019
- 14 décembre 2021
- 16 décembre 2021
- 27 janvier 2022

- Dernières sessions : 5 et 12 décembre 2024 – Station expérimentale de Kerguéhennec (Bignan – dpt 56)



Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Formation d'actualisation des connaissances**

- Objectifs :

- **Maintien de l'habilitation (démarche qualité CRODIP)**
- Maintien des compétences des agents :
 - Rappel des exigences (cahiers des charges, supervisions...)
 - Mise à jour des évolutions techniques
 - Montée en compétences sur certains points (ex : aménagements)
 - Mutualisations des connaissances
 - Evolutions de la démarche
 - Actualités



Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Reconnaissance/officialisation de la prestation réalisée**
 - Attestation de réalisation d'un DPR2
 - Certificat d'habilitation de l'agent agréé

Attestation – version 2024

**ATTESTATION DE REALISATION
DU DIAGNOSTIC DE PARCELLES A RISQUE DE TRANSFERT DE
PRODUITS PHYTOSANITAIRES
DPR2**

Structure réalisant le diagnostic :

- Nom :
- Adresse :
- CP et ville :

Agent agréé réalisant le diagnostic :

- Nom :
- Prénom :
- N° d'agrément CRODIP :

Exploitation bénéficiaire du diagnostic :

- Nom :
- Adresse :
- CP et Ville :
- Chef(s) d'exploitation :
- N° SIRET :
- N° PACAGE :

Le Compte Rendu du DRP2 remis à l'exploitant permet d'identifier les parcelles à risques de transfert vers le réseau hydrographique fonctionnel, selon différents niveaux de risque, et propose un plan d'action (aménagement et pratiques) pour réduire ces risques de transfert.

Fait à le

Nom, prénom et fonction du
signataire de l'attestation

Logo de l'entreprise

Précision :

Listing des agents agréés
mis à jour en ligne : chaque
année au mois de janvier
(puis maj si évolution)

HABILITATION 2025

**CERTIFICAT d'habilitation
à la réalisation de
DPR2 multi-polluants**

Nom – Prénom :
Organisme :
Adresse :

agent qualifié pour la réalisation de DPR2 Multi-polluants du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Sous le numéro d'agrément :

Cette habilitation est délivrée au terme de :

- ✓ Une formation initiale DPR2 de 3 jours assurée par le CRODIP
- ✓ La réalisation en autonomie d'un DPR2 supervisé et approuvé par un-e expert-e
- ✓ La participation aux journées d'actualisation proposées par le CRODIP et obligatoires dans le cadre d'un maintien de l'habilitation

Cette habilitation,

- donne accès aux documents et à l'utilisation de la méthodologie DPR2 selon les modalités définies par le CRODIP en accord avec la cellule technique du dossier DPR2 de la Chambre d'Agriculture de Bretagne
- est garante de la bonne réalisation de la prestation auprès des différents acteurs liés à cette démarche dont l'administration et les éventuels financeurs

Le / /

David Jean Petit
Président du CRODIP

CRODIP
DPR2
Multi-Polluants

L'habilitation permet aux agents agréés de :

- Mettre en œuvre de façon autonome, la méthodologie de diagnostic proposée
- Utiliser de façon autonome la plateforme Web Mesp@rcelles®
- Expliquer les mesures réglementaires concernant directement le classement des parcelles à risques de transfert de produits phytosanitaires
- Identifier des solutions concrètes à mettre en œuvre pour limiter les risques
- Proposer un projet d'aménagements adaptés à la situation de l'exploitation

CRODIP Maison de l'Agriculture
Technopôle - Atalante Champeaux
CS 74223 - 35042 RENNES Cedex

02 23 48 27 93 | info@crodip.fr | www.crodip.fr

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **La procédure**
 - **Communication sur la démarche**
 - **Formation**
 - **Habilitation des stagiaires : agents agréés**
 - **Promotion du réseau de compétence**
 - **Supervision des réalisations**

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

• Promotion du réseau de compétence

- Mails informations adressés aux différents acteurs et réseaux bretons (dont Draaf, financeurs...)
- Articles presse
- Document de communication

DPR2 Multi-polluants

Diagnostic des Parcelles à Risque de transfert

➤ **Contexte**
Dans le cadre de leur programme d'action, certains territoires s'engagent sur la réalisation de diagnostics individuels pour réduire les pollutions diffuses vers les eaux par les produits phytosanitaires et le phosphore. Une méthode de diagnostic, le DPR2 Multi-polluants, conçue par la chambre d'agriculture de Bretagne (CRAB), a été scientifiquement validée et est reconnue par l'administration et les financeurs bretons. Un réseau de compétence composé d'agents agréés a été mis en place afin de répondre à la demande sur l'ensemble de la Bretagne.



➤ **Objectif**
Le DPR2 est un diagnostic à l'échelle de l'exploitation dont l'objectif est d'élaborer un plan des parcelles à risque de transferts et de bâtir des programmes d'aménagement et/ou de préconisations de pratiques agricoles adaptées au risque. Il s'appuie sur une stratégie qui a fait ses preuves d'emmener les différents acteurs de la qualité de l'eau en Bretagne vers une méthode commune et en s'appuyant sur des compétences entretenues grâce à une coordination régionale « tête de pont ».

➤ **Modalités de réalisation**
- Le diagnostic est réalisé uniquement par un agent agréé par le CRODIP. Le temps minimal à passer est fonction de la surface et de la connaissance par l'agent agréé de l'exploitation, compter 2 à 2,5 jours pour 50-75 ha.
- L'agent agréé réalise un diagnostic de l'ensemble des parcelles de l'exploitation et apporte des préconisations pour limiter le risque de transfert vers l'eau.
- Dans le mois qui suit la réalisation du diagnostic, l'agent agréé remet un rapport personnalisé avec les cartes des parcelles à risque, les préconisations, les fiches techniques sur le classement des molécules et les stratégies adaptées au risque parcellaire, les aménagements prévus.

➤ **Accompagnement financier**
En fonction des territoires, zonages, des aides existent pour la réalisation de ce diagnostic (jusqu'à 100% de prise en charge).
Se renseigner auprès des antennes locales : chambre d'agriculture, syndicat d'eau ou de bassins versants, distributeurs...
Conditions de recevabilité
- Siège de l'exploitation en Bretagne
- Réalisation du diagnostic par un technicien agréé par le CRODIP
En complément d'autres dispositifs financiers sont mis en place :
- Breizh bocage : pour la réalisation d'aménagements parcellaires (talus, déplacement d'entrée de champs...)
- Programme d'accompagnement pour certains investissements matériels (outils de désherbage mécanique...)

➤ **Précisions**
- Pour réaliser un diagnostic DPR2 : contacter un agent agréé ou l'un des organismes habilités
- Attention : la méthodologie DPR2 ainsi que l'agrément des agents ne concernent à l'heure actuelle que la problématique « phytosanitaire ». A venir : problématiques « Phosphore », puis bactéries fécales et MOD.

CRODIP – Octobre 2018

CRODIP - Maison de l'Agriculture - Technopôle Atalante - Champeaux - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex
Tél : 02 23 48 27 93 - Fax : 02 23 48 27 48 - E-mail : info@crodip.fr

www.crodip.fr

DPR2 Multi-polluants

Répartition des 32 agents agréés – Octobre 2018

8 agents			
Département 22			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél.
BOUDOU Estelle	Capinov	GUINGAMP	06 85 03 90 81
CHARTER Annie	Chambre d'Agriculture de Bgne	ROSTRONEN	
COURTEY Pauline	Chambre d'Agriculture de Bgne	GUINGAMP	
JEZEQUEL Ludovic	Chambre d'Agriculture de Bgne	PLOUMAGOAR	06 33 21 02 25
LAPORTE Anne	Chambre d'Agriculture de Bgne	TADEN	06 33 07 83 14
MAHE Mickaël	Coopérative du Gouessant	LAMBALLE	06 83 39 52 05
PIERRE Alexandre	Chambre d'Agriculture de Bgne	BROONS	
VAUTRAIN Julie	Chambre d'Agriculture de Bgne	ROSTRONEN	07 86 39 89 42

5 agents			
Département 29			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél.
GAC Valérie	Chambre d'Agriculture de Bgne	ST SEGAL	02 98 73 19 37
GENTEN Arnel	Syndicat Mixte de l'Horn	PLOUENAN	06 66 61 84 76
GOUPILLE Cécile	Chambre d'Agriculture de Bgne	MORLAIX	
LE GOFF Yves	Syndicat Bassin Versant de l'Elorn	DAOUILLAS	02 98 25 93 51
LE MOAL Jonas	Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon	KERNILIS	06 75 37 03 44
SALAUN Maxime	Syndicat Mixte du Trégor	MORLAIX	02 98 15 13 21

15 agents			
Département 35			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél.
BOUARD Floriane	Chambre d'Agriculture de Bgne	DOL DE BRETAGNE	
CHATEL Alice	Syndicat Mixte du Bassin du Semnon	JANZE	09 60 50 00 84
COLLIN Erwan	FDCEA 35	THORIGNE FOUILLARD	06 38 66 90 01
GILLARD Camille	Syndicat du Bassin Versant de la Seiche	CHATEAUGIRON	07 87 85 90 18
GUERIN Pierre-Yves	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS	07 89 71 06 37
GUILLOSSOU Enora	Chambre d'Agriculture de Bgne	RENNES	06 75 78 85 23
JEGO Yannick	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS	07 89 71 06 37
LACOSTE Emmanuel	Chambre d'Agriculture de Bgne	RENNES	02 22 53 21 06
LAMBERT Thierry	Chambre d'Agriculture de Bgne	RENNES	06 22 53 21 06
LANGVIN Anaëlle	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont	VITRE	02 99 74 35 22
LEBRETON Laura	TERRENA	LAVAL	06 80 91 08 99
LEGAN Aurélie	AGRIAL	JANVENE	06 09 30 55 24
MARTINEZ Marie	Syndicat du Bassin Versant de l'Isac	ST GILDAS DES BOIS (dpt 44)	06 38 99 91 39
POTIER Dominique	TERRENA	LAVAL	06 84 53 38 97
SALAUN Marine	Chambre d'Agriculture de Bgne	LA GUESNIERE	06 37 88 48 13

4 agents			
Département 56			
NOM Prénom	Organismes conventionnés	Lieu	Tél.
BARON David	CECAB	SAINT ALLOUESTRE	06 35 13 76 18
RIBOUCHEON Fabrice	CECAB	SAINT ALLOUESTRE	06 85 93 72 06
ROUSSEL Pierre-Yves	Chambre d'Agriculture de Bgne	VANNES	06 32 81 62 19
VIDAL Julien	Syndicat Mixte de Bassin Versant du Trévele	CADEN	02 97 87 87 49

CRODIP – Octobre 2018

CRODIP - Maison de l'Agriculture - Technopôle Atalante - Champeaux - CS 74223 - 35042 RENNES Cedex
Tél : 02 23 48 27 93 - E-mail : info@crodip.fr

www.crodip.fr

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Promotion du réseau de compétence**
 - Mails informations adressés aux différents acteurs et réseaux bretons (dont Draaf, financeurs...)
 - Articles presse
 - **Document de communication**
 - **Affichage site internet**



Retrouvez-nous sur




Intérogator

État de passage

OK

Accueil
Le CRODIP
Contrôle pulvé en France
Certiphyto - autres formations
Agrément - Certification phytosanitaire
Actions phytos en région
Contact
Dossier Incontournable

[Accueil](#) > [Actions phytos en région](#) > DPR2 multi-polluants

Action phytosanitaire en Bretagne : DPR2 multi-polluants



Diagnostic des parcelles à risques de transfert (multi-polluants)

Objectifs :

- Combattre les pollutions diffusées par les produits phytosanitaires sur les parcelles agricoles bretonnes
- Identifier les parcelles à risque de transferts en fonction des voies de circulations (zones hydromorphes, drainages, pentes...)
- Accompagner l'exploitant dans la mise en œuvre d'actions efficaces pour l'environnement (aménagement parcelaire itinéraires techniques...)

Actualités :

- [Cliquez ici pour télécharger l'observatoire territorial des réalisations et des résultats des diagnostics 2018/2020](#)

Classement :

- [Cliquez ici pour télécharger le classement des substances actives 2021](#)

Un réseau de compétence breton

- Diagnostic terrain réalisé par des agents agréés par le CRODIP
- Agents spécialisés, formés annuellement, consultables sur un listing régional
- Réseau reconnu par l'administration, les financeurs et labellisé par « Ecophyto Bretagne »
- Outil de diagnostic utilisé : DPR2 Multi-polluants : outil développé par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne



Les agents habilités DPR2 Phytos en Bretagne

[Le listing officiel des agents agréés est consultable en cliquant ici](#)
[Cliquez ici pour vous inscrire à notre prochaine formation](#)

Les organismes conventionnés

Ci-dessous les organismes conventionnés employant des agents agréés ou en cours d'agrément.
 Attention ce listing n'est pas définitif d'autres organismes sont en cours de conventionnement.

Diagnostics DPR2 34 organismes conventionnés
AGRAL
AGROBIO 35
Capinov SAS
CECAB
CERFrance Brocéliande
CEA 35
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne
Célor Emer acde
Coopérative du Golestan
Couper
ELIYS
Établissement Public de gestion et d'aménagement de la Baie de Coussevaux

[illegible][illegible]

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- **Le matériel obligatoire pour être habilité**

- **La mallette du diagnostiqueur :**

- **Clinomètre**

- Suunto Modèle PM5 360°
- www.sdmo-quiniou.com
- Tél : 03.88.93.82.96
- 130 / 140 €

ACCUEIL ► MESURES ► TOPOGRAPHIE ► CLINOMÈTRE ► CLINOMÈTRE SUUNTO PM5 360°

Clinomètre SUUNTO PM5 360°

RÉFÉRENCE : 3075-360 (3075)



136,50 € HT 163,80 € TTC

modèle 360° Pour des nivellements rapides, mesure des hauteurs et des angles dans le cas de relevés topographiques.

[+ PLUS DE DÉTAILS](#)

• en stock

Quantité : 1

[Ajouter au panier](#)

[Noter ce produit](#)

EN SAVOIR +

Avis (0)

modèle 360° Pour des nivellements rapides, mesure des hauteurs et des angles dans le cas de relevés topographiques. Particulièrement recommandé pour le traçage des chemins forestiers. Un système de tambour tournant permet des mesures nettes jusqu'à +/- 150%. La visée et la lecture sur l'échelle sont faites simultanément. Les échelles optiques sont graduées en degré de 0 à +/- 90° et de 0 à +/- 150°. Table des cosinus au dos de l'appareil. Livré avec étui.



ACCESSOIRES

Aucune image disponible

étui caoutchouc pour boussole KB14 suunto

12,60 € TTC

10,50 € HT

[Ajouter au panier](#)

Coordination régionale du réseau de compétence DPR2

Mise en place d'une démarche qualité par le CRODIP

- Le matériel obligatoire pour être habilité

- La mallette du diagnostiqueur :

- Clinomètre**

- Suunto Modèle PM5 360°
- www.sdmo-quiniou.com
- Tél : 03.88.93.82.96
- 130 €

- Tarière « Pro »**

Tarière Manuelle Primrose Diamètre 15cm
Code: TE0801

29,99€ prix TTC
★★★★★ (47)
✓ En stock

Livraison 3/5 jours ouvrables
(du lundi au vendredi).

Livraison: 6,99€ par commande, peu importe le nombre d'articles commandés - plus d'info
Retours sous 60 Jours! - plus d'info

29.99€ Quantité 1  





Préparer rapidement et facilement le sol pour des piquets de clôture ou autres poteaux de support à l'aide de cette robuste tarière de jardin. Cet outil pratique présente une tête de perforation, qui permettra de trous et traverser un sol dur ou difficile. Avec ses poignées ergonomiques, cet outil est idéal pour créer des trous parfaits dans votre jardin sans avoir besoin de creuser avec une pelle ou un outil motorisé.



Merci pour votre attention

L'équipe du CRODIP reste à votre disposition pour tout complément d'information

CRODIP
Maison de l'Agriculture
Rond Point Maurice Le Lannou
CS 74223 – 35042 RENNES cedex



02 23 48 27 93



info@crodip.fr



Sur LinkedIn, rejoignez-nous !



www.crodip.fr



Recherche



CRODIP

Contrôle Pulvé, Certiphyto, Bonnes pratiques phytosanitaires

Formation technique et professionnelle - Rennes - 648 abonnés - 2-10 employés

 Jean-François et 2 autres relations travaillent ici

✓ Suivi



Accueil

À propos

Posts

Emplois

Personnes

Descriptif